



RAPPORT du MAIRE

Citoyennes et citoyens

Membres du conseil municipal

Conformément aux dispositions prévues par la Loi des cités et villes, le maire doit faire un rapport annuel à la population sur l'état de la situation de la ville au moins 30 jours avant l'adoption des prévisions budgétaires. Ce rapport doit porter sur :

- les états financiers;
- le rapport de l'auditeur indépendant;
- le programme des immobilisations 2015-2016-2017;
- les activités 2015;
- les indications préliminaires quant aux résultats financiers de l'exercice en cours;
- les orientations générales du prochain budget et des dépenses en immobilisations pour les 3 prochaines années;
- le traitement des élus municipaux;
- les contrats excédant la somme de 25 000 \$.

États financiers 2014

Les prévisions budgétaires non consolidées prévoyaient des revenus et des dépenses de l'ordre de 6 227 382 \$, soit une augmentation de 38 272 \$ de plus que le budget de 2013. Les revenus 2014 ont été de 6 444 047 \$. La tarification des services a été maintenue au niveau de l'année précédente. Le total des charges s'est élevé à 7 070 581 \$. Le surplus de l'exercice a été de 386 880 \$.

Ces états financiers de notre ville sont parmi les meilleurs depuis sa création, le 6 janvier 1999.

	<i>États financiers avant consolidation</i>	<i>États financiers après consolidation</i>
Total des revenus de fonctionnement	6 444 047 \$	6 432 295 \$
Total des charges	(7 070 581 \$)	(6 458 751 \$)
Conciliation à des fins fiscales	1 013 414 \$	437 015 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	386 880 \$	410 559 \$

Le surplus accumulé de fonctionnement **non affecté s'élève à 794 763 \$**. Celui du **fonctionnement affecté** (provenant de la vente de terrains résidentiels) s'élève à 679 054 \$ tandis que celui de **la réfection et entretien des voies publiques** s'élève à 244 301 \$ provenant de l'imposition de droits aux exploitants de carrières et sablières. L'ensemble de ces sommes, en y ajoutant le fonds de roulement non engagé et les soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés, **s'élève à 1 948 151 \$**.

Sur la situation financière de la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

Notre dette municipale est de 8 512 639 \$. C'est une augmentation de 344 076 \$ par rapport à l'année précédente. Cette augmentation provient majoritairement de la rénovation du Rigolet et de l'aréna. À cette dette, il faut ajouter notre quote-part de la dette à long terme des Régies incendie et du Parc industriel, de la Société des loisirs et de la MRC Lac-Saint-Jean-Est pour un grand total de 9 932 793 \$.

Le rapport de l'auditeur indépendant

Les états financiers au 31 décembre 2014, audités par la firme Mallette, ont été présentés à la séance du conseil municipal du 4 mai dernier. Cette firme, dans son rapport, donnait l'opinion suivante : «*À notre avis, les états financiers consolidés, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leur dette nette et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.*».

Programme de dépenses en immobilisations

En vertu de la *Loi des cités et villes*, le conseil municipal doit établir un *programme triennal de dépenses en immobilisations*. Ce programme lui sert de guide. Il peut cependant le modifier en fonction des événements.

À titre d'exemple, le conseil prévoit acheter un camion. Un événement imprévu, accident ou bris important de matériel, le force à modifier sa planification initiale. Il reporte à plus tard l'achat prévu au programme triennal.

Immobilisations 2016-2017-2018

- niveleuse et balai mécanique;
- nouveau développement domiciliaire de la rue de la Plaine;
- remplacement des conduites d'eau potable et d'égouts (taxe sur l'essence);
- aménagement et infrastructures au lac Vouzier (rue Saint-Louis);
- quai de la rue Saint-Georges et bâtiment sanitaire;
- piscine municipale;
- aménagement de la terrasse extérieure du Rigolet;
- affichage collectif et signalisation routière;
- pavage;
- halte et remisage de vélos;
- Etc.

Le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées est en voie de réalisation. Celui-ci sera déposé au conseil au courant de l'année 2016 par la

firme d'ingénieurs embauchée pour la réalisation de ce dossier. La municipalité devra déposer au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une programmation des travaux. Cette programmation devra tenir compte des priorités du programme ainsi que des éléments du plan d'intervention. Les appels d'offres suivront suivis de l'attribution des divers contrats. Les travaux réalisés dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence comprennent nécessairement les travaux d'asphaltage et la remise à neuf des trottoirs.

Une modification de ce programme par les gouvernements permet au conseil municipal d'investir dans les infrastructures autres que les services municipaux, eau et égouts. C'est une somme de 220 000 \$ qui est à la disposition du conseil municipal et qui déterminera les projets.

Les activités 2015

D'abord, les coûts du projet de la terrasse du **Rigolet** dépassaient l'estimation. Le comité loisir, culture, tourisme et qualité de vie, après analyse de la situation, dressera un rapport au conseil.

Lors des travaux de rénovation de l'aréna en 2014, les membres du conseil ont constaté que sa **façade** avait besoin de travaux majeurs, car des fissures importantes laissaient passer la lumière, l'air, certains matériaux étaient pourris, etc. Une firme d'architectes s'est vue confier le mandat d'analyser et d'évaluer le coût des travaux et ensuite un appel d'offres a suivi. Le conseil, lors de la séance du 5 octobre dernier, a accordé le contrat de rénovation à l'entreprise de construction JMDM inc. La mise en chantier a débuté le 26 octobre.

Des travaux d'asphaltage de la **cour de l'aréna** ont été réalisés et nous avons pris les moyens nécessaires pour interdire aux fardières l'accès à la cour, car la structure du terrain est conçue seulement pour les camions légers et les voitures.

Les travaux de restauration du muret du **rond point** sur la rue Saint-André sont en cours et devraient être terminés au moment de la présentation de ce rapport.

Quant à la **piscine municipale**, le conseil a déposé une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase II du gouvernement du Québec, avant la date limite du 14 août dernier. Ce dossier sera analysé en fonction du montant de la subvention gouvernementale. La population sera saisie de l'évolution de ce dossier au cours des prochains mois.

Les motoneiges et les véhicules tout terrain sont deux dossiers qui ont retenu notre attention en 2015. Développement économique Canada a accordé une subvention de 133 300 \$ à l'association des motoneigistes Boule de Neige inc. L'Association provinciale a, quant à elle, accordé 30 000 \$ pour le renforcement de la structure de la Véloroute des Bleuets entre le Rigolet et le rang Sainte-Anne, sur une distance de 2,2 kilomètres.

Le 22 octobre dernier, une rencontre avec des représentants de la MRC mandataire, Maria-Chapdelaine, a eu lieu à ce sujet afin de permettre le passage des motoneiges. Les travaux sont actuellement en cours.

Quant aux véhicules tout terrain, une solution est en cours d'analyse pour leur permettre l'accès à la route Saint-André, car c'est un axe de développement touristique en plein essor partout dans la région et dans tout le Québec.

Les études nécessaires de **l'eutrophisation des lacs à la-Croix** ont été réalisées et aussi au grand marais **de la Belle-Rivière**. En

2016, il sera nécessaire de vider les réservoirs du ruisseau en amont du lac et expérimenter des moyens pour atténuer ce phénomène. Il en va de même pour le grand marais **de la Belle-Rivière**.

Les négociations sont toujours en cours avec la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean au sujet de l'école **Saint-Louis de Gonzague**. Une rencontre a eu lieu le 30 octobre dernier avec sa présidente. Le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport devra autoriser la cession de cette école.

La rue des Prés est un autre dossier important. D'ici la mi-novembre, des travaux additionnels seront réalisés sur le réseau pluvial afin d'éviter que la situation d'avril dernier ne se reproduise.

En juin dernier, se tenait le sommet économique régional. Nous devons, comme membres du conseil municipal, faire le suivi de ce dossier.

Service des travaux publics

En 2015, des travaux ont été réalisés aux endroits suivants : 2^e Rang Ouest, rue Jean Allard, route Saint-André, côte du Rang Sainte-Anne, routes de la Montagne, Guérin et Pelletier, cour de l'aréna pour un montant de **417 928 \$**. Ce montant ne tient pas compte des autres interventions du service des travaux publics.

Indications préliminaires sur les résultats financiers de l'année 2015

Les prévisions budgétaires 2015 sont respectées. À moins d'une surprise de dernière minute, un excédent des revenus sur les dépenses est prévu.

2016 : perspectives

Voici une liste non exhaustive de quelques dossiers que le conseil aura sur sa table de travail au cours de l'année 2016.

La plage du Rigolet a besoin de retrouver sa qualité de sable d'antan. Rio Tinto Alcan a soumis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un projet pour améliorer ce site de baignade. Lorsque le certificat d'autorisation sera émis par le ministère pour cette intervention, les travaux seront entrepris.

Un **pavillon sanitaire** sera installé face au quai municipal, sur la rue Saint-Georges. Le terrain sera aménagé : bancs, tables et plantation d'arbres. Ce lieu est de plus en plus fréquenté par notre population et par les pêcheurs. Une analyse est actuellement en cours pour la consolidation du brise-lame situé près du quai municipal.

Le **terrain de la rue Saint-Louis**, où sera situé le futur centre de plongée sous-marine, n'a pas encore été acquis par la municipalité. Plusieurs obstacles ont été franchis, entre autres celui de l'identification des propriétaires. Nous tentons de faire lever les dernières contraintes légales. Un plan d'aménagement du terrain et du pavillon sanitaire fera l'objet de discussions au conseil municipal au cours du printemps 2016.

Le terrain de balles et la piscine municipale sont situés en partie sur la propriété de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean. D'abord, il faut clarifier les titres de propriété et les ententes survenues avec l'ancienne commission scolaire Belle-Rivière et la municipalité de Lac-à-la-Croix. Des rencontres ont eu lieu avec les représentantes de l'organisme. Une fois les titres de propriété

réglés, une consultation sera faite auprès des groupes qui utilisent ce terrain. Celle-ci portera sur l'amélioration du terrain, de l'abri des joueurs, de la clôture et de l'éclairage.

La restauration de la **piscine municipale** est un projet important. Nous attendons la décision du gouvernement du Québec quant à la subvention demandée pour sa mise à jour.

Travaux publics, développement domiciliaire et autres sujets

Suite aux remarques faites par plusieurs contribuables, *les mesures de sécurité* seront accentuées sur nos rues et nos routes en 2016. L'achat de 2 radars additionnels, de balises et de ralentisseurs de vitesse seront à l'honneur. Des interdictions de stationnement seront ajoutées de chaque côté des balises ou des ralentisseurs.

Depuis de nombreuses années, l'état de la *niveleuse* fait l'objet de discussions. Devant l'augmentation de ses coûts d'entretien, le conseil ira en appel d'offres pour acheter une nouvelle niveleuse. Une autre immobilisation à prévoir est celle de l'achat d'un balai mécanique adaptable à notre tracteur.

Les travaux financés dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence provenant de l'entente fédérale-provinciale commenceront probablement à l'automne 2016.

Le comité gestion du territoire aura comme tâche additionnelle d'étudier un concept de revitalisation des **rues Saint-Paul et Lévis**.

Des travaux d'asphaltage seront réalisés en 2016. Parmi nos interventions prévues, il y a celles des rangs Sainte-Anne, 4^{ième} rang, Saint-André et d'autres qui sont à définir. Au printemps 2016, les priorités seront établies par le comité gestion du territoire suite au dépôt du plan d'intervention.

Le *nouveau développement domiciliaire* du quartier Métabetchouan et l'*avenir de l'école Saint-Louis-de-Gonzague* seront aussi à l'ordre du jour du conseil au cours des prochaines semaines.

La plupart des actions décrites dans notre **politique MADA** (municipalité amie des aînés) ont été réalisées. L'installation de bancs publics, l'adhésion de notre ville à la popote roulante (livraison de repas aux aînés) et d'autres sujets seront discutés au conseil municipal au cours de 2016.

Le dossier des berges du lac Saint-Jean est un autre sujet de préoccupation. Le gouvernement du Québec tiendra une

commission parlementaire sur ce sujet. Il adoptera ensuite un décret sur la gestion du lac. Rappelons que les berges du lac ont été sérieusement endommagées à l'automne 2013. Nous pourrions aussi nous faire entendre en commission parlementaire.

L'industrie forestière est en danger suite aux interventions de *Green Peace*. Selon cet organisme, 80% de la superficie de la forêt boréale devrait rester intacte. Selon *Environnement Canada*, c'est 60% de cette superficie où il sera impossible de faire une activité forestière. Le caribou forestier semble plus important que les 3 000 emplois régionaux directs qui dépendent de notre forêt régionale. C'est un défi régional que nous devons relever.

Le conseil municipal sera saisi du dossier du **nouveau développement domiciliaire** du quartier Métabetchouan en 2016. Le conseil attend cependant la réponse définitive de la Commission de la Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Le conseil aura d'autres défis à relever en 2016, comme celui de la gestion du niveau des berges du lac.

Orientations générales du budget 2016

Les budgets municipaux, d'ici 2019, devront tenir compte du nouveau pacte fiscal entré en vigueur le 1^{er} octobre dernier.

Si les grandes villes sont heureuses du nouveau pacte, les coupures se poursuivent dans les petites municipalités. En **2019, les compensations tenant lieu de taxes** (écoles, hôpitaux, édifices gouvernementaux) payées par le gouvernement du Québec aux municipalités reviendront au niveau de 2014. En 2015, les revenus gouvernementaux à ce chapitre ont diminué de 68 494 \$.

À ce montant, si nous ajoutons les autres coupures du pacte fiscal transitoire, remboursement de la TVQ, entretien de la Véloroute et celles de la MRC, c'est une coupure gouvernementale de 141 975 \$ à laquelle notre ville a dû faire face. Ce montant sera moindre en 2016 et il ira en décroissant jusqu'en 2019. Il y a une note positive. Le gouvernement a ajouté 25 millions au niveau des travaux de la voirie, les faisant passer de 25 à 50 millions de dollars annuellement.

Au cours des prochains jours, le conseil établira les priorités budgétaires 2016. Celles de 2015 s'élevaient à 6 219 025 \$ soit une baisse de 8 357 \$ par rapport au budget 2014.

Malgré la situation imposée par le gouvernement du Québec, nous allons travailler, comme conseil, avec l'objectif de maintenir le taux de la taxe foncière à 1,22 \$. **Nous affecterons, si nécessaire, une partie du surplus accumulé pour atteindre cet objectif.**

Traitement des élus municipaux

Rémunération Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	2013	2014	2015
<u>Rémunération annuelle de base</u>			
Maire	30 728 \$	23 986 \$	24 658 \$
Conseillers	7 838 \$	7 848 \$	8 067 \$
<u>Allocation de dépenses non imposables</u>			
Maire	15 363 \$	11 993 \$	12 330 \$
Conseillers	3 919 \$	3 925 \$	4 034 \$
<u>La rémunération de base et les dépenses non imposables</u>			
Maire	46 091 \$	35 979 \$	36 988 \$
Conseillers	11 757 \$	11 773 \$	12 102 \$

Indexation de 2,8 % comprise

SUITE Traitement des élus municipaux

Rémunération membres MRC de Lac-Saint-Jean-Est	Du 1 novembre 2014 au 31 octobre 2015
<u>Rémunération annuelle de base</u> <i>Maire</i>	2 617,50 \$
<u>Rémunération par présence aux réunions de la MRC</u> <i>Maire</i> <i>Monsieur Richard Lapointe</i>	1 852,80 \$ 97,92 \$
<u>Rémunération annuelle de base additionnelle pour les membres du CA</u> <i>Maire</i>	596,78 \$
<u>Rémunération par présence aux réunions du CA</u> <i>Maire</i>	97,92 \$
<u>Allocation non imposable (50 % des 4 rémunérations précédentes)</u> <i>Maire</i> <i>Monsieur Richard Lapointe</i>	2 582,56 \$ 48,96 \$

Rémunération membres du CA de la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud et vérification des comptes	Du 1 novembre 2014 au 31 octobre 2015
<i>Maire</i>	400 \$
<i>Monsieur Sylvain Lavoie</i>	50 \$
<i>Monsieur Richard Lapointe</i>	350 \$
<i>Monsieur Lévis Duchesne</i>	700 \$

Contrats supérieurs à 25 000 \$

La liste des contrats octroyés par le conseil municipal au cours de l'année 2014, est jointe au présent rapport. Vous pouvez la consulter au bureau de la Mairie.

Conclusion

Le positionnement de notre ville s'est amélioré au cours de la dernière année aux plans touristiques et sportifs. Les tableaux de bord de la planification à court, moyen et long terme des investissements de la municipalité, nous permettent, comme membres du conseil municipal, de mieux planifier.

La politique nationale de la ruralité, le Centre local de développement (CLD) et la Conférence régionale des élus ont été supprimés. Peut-on se passer de ces aides politiques, de ces

soutiens? Poser la question, c'est y répondre. En 2016, ce sera encore l'année des ajustements financiers et politiques.

Tout au long de la dernière année, les membres du conseil municipal ont travaillé pour améliorer et faire progresser notre ville dans les dossiers qui leur ont été confiés. Je veux les en remercier. En 2016, je procéderai à quelques changements au niveau de leurs responsabilités afin qu'ils aient une connaissance plus pointue des services de la ville.

Je tiens, en terminant, à remercier le personnel de direction et l'ensemble du personnel pour le travail effectué au cours de l'année 2015.

Comme maire, je demeure attentif à vos besoins, tout comme les membres du conseil. Chaque geste que nous posons doit être fait en fonction du développement de notre milieu et du mieux-être de notre population.

Au plan régional, je défendrai les positions du conseil, ses orientations et je continuerai de m'impliquer à différents niveaux.

Laurence Polvin, maire

